Le P'tit Saturnin

N° 32

Printemps - Eté 2025

NUMÉRO SPÉCIAL FISCALITÉ





La municipalité est très heureuse d'accueillir au sein de la commune, les nouveaux arrivants qui ont choisi notre village pour poser leurs valises

Bienvenue à toutes et tous

SOMMAIRE

Edito	Page 3
Finances	Pages 4 et 5
Fiscalité	Pages 6 à 12
Urbanisme	Page 13
Sécurité	Pages 14 et 15
Travaux de voirie	Page 16
Actualités	Page 17
Biodiversité/Environnement	Pages 17 à 20
Animations	Pages 21 et 22
Vie du Village	Page 23

Mairie de Saint Sornin
1 place Saint Saturnin
17600 SAINT SORNIN
05 46 85 11 40
mairiesaintsornin@st-sornin.com

Horaires de la Mairie
Lundi : 9h-12 h
Mercredi et Jeudi : 14 h-17 h

Service Urbanisme
Lundi, Mercredi, Jeudi
aux horaires de la mairie
uniquement sur rendez-vous
le Jeudi matin

Horaires de la Bibliothèque

Mercredi :	15h—17h
Samedi :	10h—12h

Le P'tit Saturnin

Directeur de Publication : Joël Papineau

Conception et mise en page :

Mairie de Saint Sornin Marie-Cécile Hilaire

Ont participé à ce numéro :

Joël Papineau, Marie-Thérèze Grandillon

Impression : Marennes Impression
06 86 73 79 33

Les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables sur le site ainsi que toutes les informations concernant la commune
Site internet : www.saint-sornin.fr Facebook : @StSornin17

Chers Saint Sorninoises, chers Saint Sorninois

L'été approche, saison de la chaleur et des vacances, c'est la période idéale pour faire le plein de soleil et de bonheur, les visiteurs vont découvrir notre charmant village avec deux applications ludiques mises en place au printemps, l'une dans le bourg de Saint Sornin avec un parcours historique nous ramenant en 1900, l'autre à Broue avec un parcours nature pédagogique, tous deux dédiés à Maryannick Bellet, notre bienfaiteur.

Dernier bulletin municipal, avant la période préélectorale qui commence le 1er septembre, où il est encore possible de s'exprimer.

J'en profite donc pour remercier les deux équipes qui m'ont accompagné depuis 2014, et avec lesquelles nous avons aménagé la commune, dont la voirie dans sa pratique globalité, en réduisant au maximum la vitesse du mieux possible (Radars pédagogiques, plateaux ralentisseurs, zone 30, zone 20), la rénovation et mise en sécurité des bâtiments publics, le « sauvetage » de notre école publique par l'installation d'une structure alternative Montessori-Freinet, suite à la dissolution du RPI avec la Gripperie et Nieulle Sur Seudre et la décision de l'Education Nationale de fermer notre école, la sécurisation informatique de la mairie, la création du site internet, du P'tit Saturnin et l'amélioration des conditions de travail du personnel...

Je remercie également les membres du CCAS toujours à l'écoute des plus démunis.

En parallèle, un programme de protection et valorisation de notre patrimoine naturel et culturel, dont notre église classée, et le promontoire de Broue situé au coeur du site classé du golfe de Brouage. Dernière opération, le classement de la Tour de Broue, officialisé par la commission nationale des monuments historiques en mars 2025, sans oublier la plantation de haies financée par la chambre d'agriculture, en collaboration avec l'école, l'association de chasse et les agriculteurs.

Merci à toutes et tous !

Enfin, comme toutes les collectivités, la Mairie de Saint Sornin est soumise à des contraintes budgétaires fortes. En effet la commune est confrontée d'une part à une baisse des dotations et des subventions et d'autre part à une augmentation des charges contraintes. Malgré ce contexte, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale pour la 11eme année consécutive. Pour autant la recherche de nouveaux financements n'a jamais été aussi importante ainsi que la recherche d'économie, c'est pourquoi, nous avons réduit la masse salariale après le départ d'un agent, et pris la décision, suite au classement de la commune en zone tendue, d'appliquer une majoration temporaire de 9,52% à 15,52% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, toujours existante, contrairement à celle des résidences principales qui est supprimée.

Si votre impôt a augmenté, il peut être lié à l'évolution de la base d'imposition de la Direction Générale des Services Fiscaux et à l'obligation de déclaration en ligne que nous avons tous dû faire en 2023 concernant la propriété de nos biens occupés et/ou vacants.

Si vous pensez qu'il y a une anomalie, n'hésitez pas à contacter les services fiscaux, si erreur il y a, la police municipale vérifiera vos locaux avec vous et délivrera une attestation.

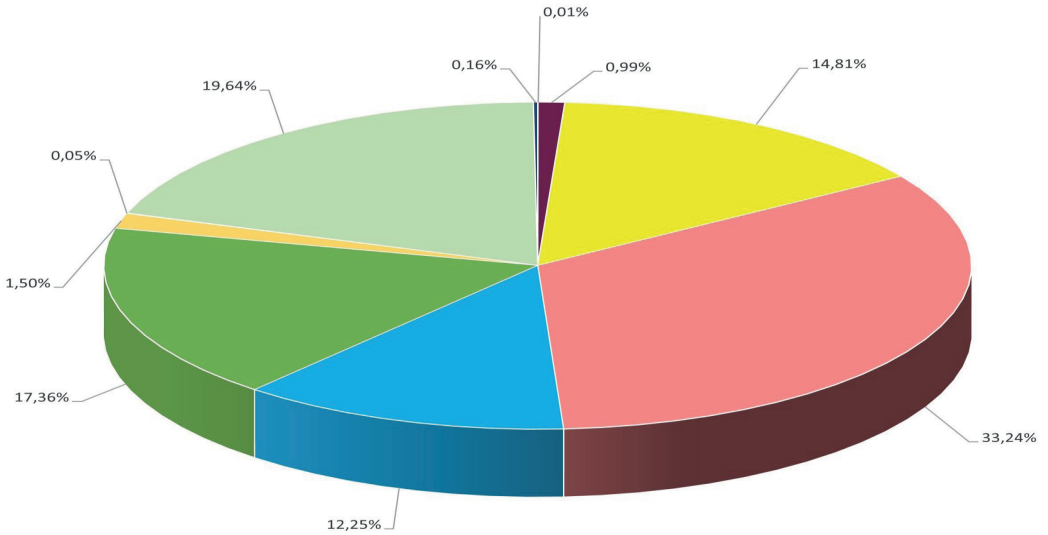
Je vous invite à vous rendre sur le site de la DGFIP : https://www.impots.gouv.fr pour avoir de plus amples informations.

Bel été à toutes et tous.

Votre Maire, Joël Papineau

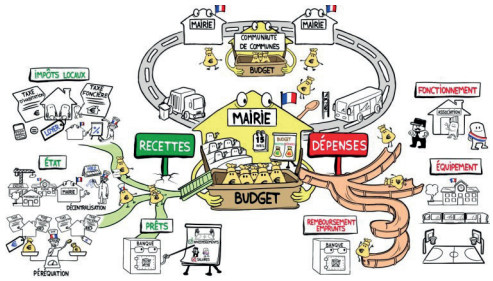
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Recettes de Fonctionnement 578 567,84 €

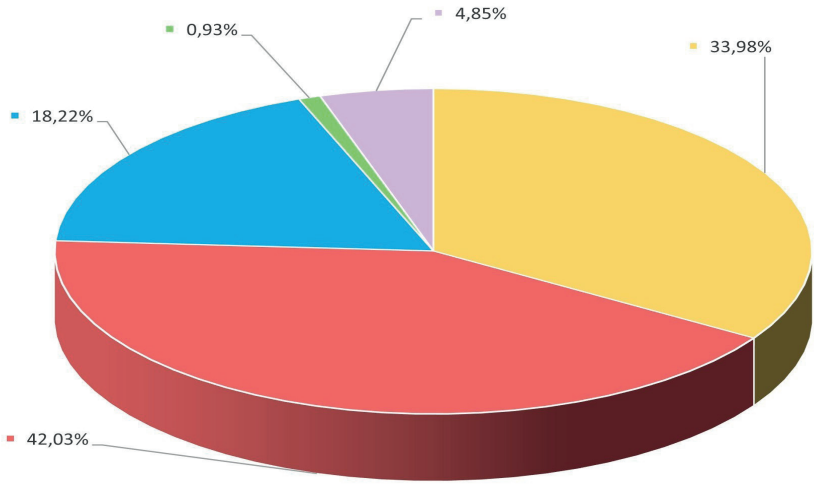


- ATTENUATIONS DE CHARGES
- PRODUITS DES SERVICES DOMAINE ET VENTES DIVERSES
- IMPOTS ET TAXES
- IMPOSITIONS DIRECTES
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- PRODUITS SPECIFIQUES
- REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DEPRE3CIATIONS ET PROVISIONS
- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE
- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Fonctionnement
Dépenses : 407 849,18 €
Recettes 464 935,61 €
Excédent de clôture : 57 086,43 €

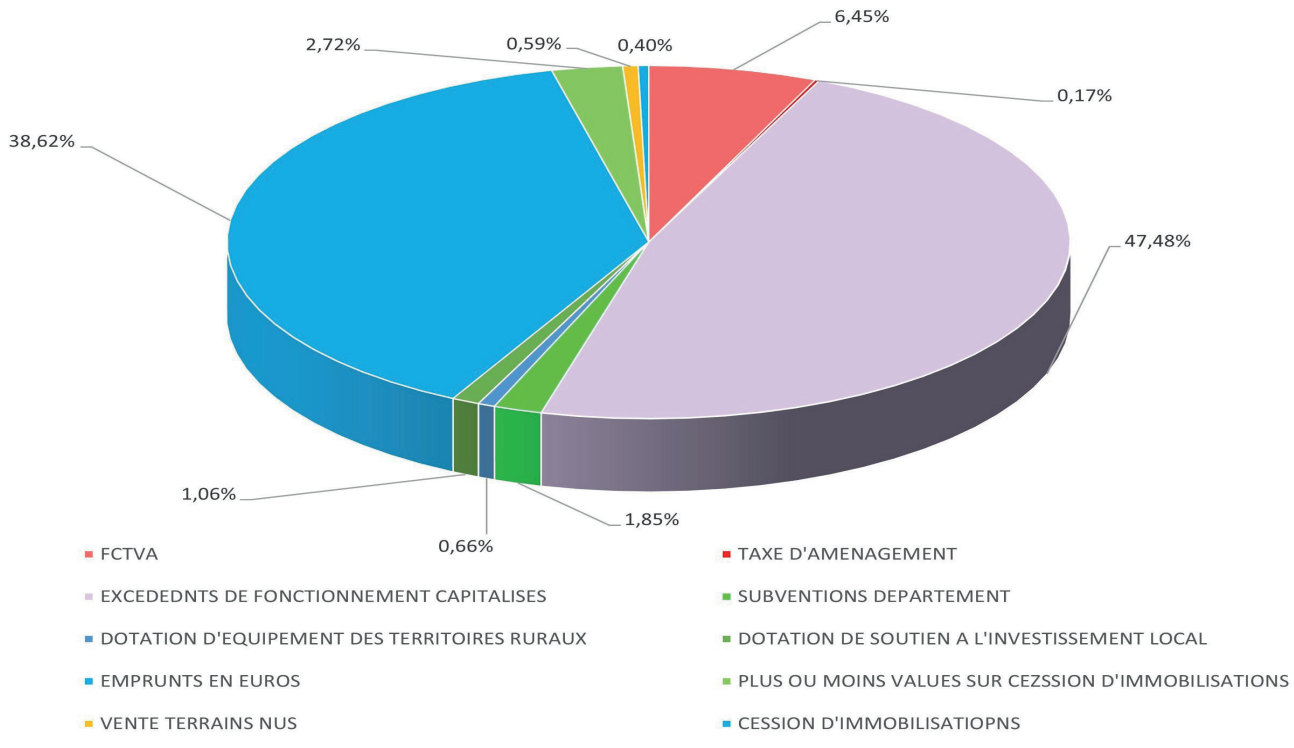


Dépenses de Fonctionnement : 407 849,18 €



- CHARGES A CARACTERES GENERALES
- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES FINANCIERES
- OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS

Recettes d'investissement : 269 052,34 €



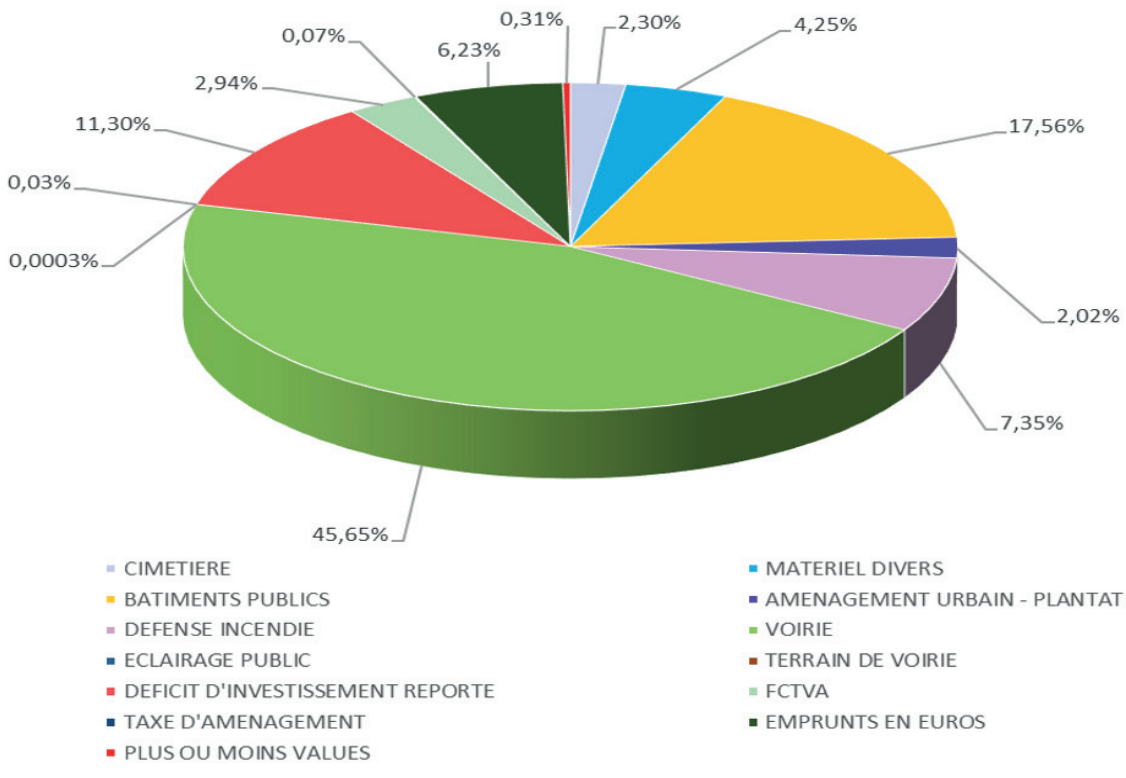
Affectation des résultats

Excédent de fonctionnement capitalisé : 39 544,93 €
Excédent de fonctionnement reporté : 131 173,73 €

Investissement

Dépenses : 301 288,78 €
Recettes : 269 052,34 €
résultat de clôture : 1 801,75€

Dépenses Investissement : 301 288,78 €



AUDIT FINANCIER

FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le Maire a demandé à la Direction des Finances Publiques un audit financier de la commune de Saint Sornin, vous trouverez ci dessous les conclusions avec quelques tableaux explicites.

La commune de Saint-Sornin est une collectivité territoriale de 424 habitants (population INSEE 2025).

Commune rurale, Saint-Sornin fait partie de la communauté de communes du Bassin de Marennes, EPCI à fiscalité professionnelle unique. Elle s'étend sur 13,3 km et regroupe 8 villages et hameaux, ainsi que 3 domaines. Elle comprend 231 foyers fiscaux dont 51,5% sont non imposables.

La présente analyse est réalisée en avril 2025 et porte sur la période 2020 à 2024.

Les ratios sont comparés avec ceux du département pour les communes de même strate de population que Saint Sornin

Les données sont exprimées en €.

De cette analyse rétrospective, il ressort que la situation financière de la commune est saine.

En €

Évolution des principales recettes de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024	Évolution 2020/2024
Ressources fiscales	195 282	241 037	269 679	274 577	278 004	*1,2 %*	*42,4 %*
Dotations et participations	75 236	55 673	64 926	61 696	70 854	*14,8 %*	*-5,8 %*
Ventes et autres produits courants non financiers	84 581	94 285	220 589	55 654	106 149	*90,7 %*	*25,5 %*
Produits réels financiers	0	0	0	0	1	-	-
Produits réels exceptionnels	495	6 069	0	41	9	*-78,0 %*	*-98,2 %*

Les ressources fiscales sont en hausse de 42,4% sur les 5 dernières années.
Les dotations et participations ont augmenté de 14,8% entre 2023 et 2024 mais ont baissé de 5,8% sur la période 2020-2024. Les ventes et autres produits courants non financiers ont augmenté cette année de 90,7%, qui s'explique par le don de M. BELLET pour 46 835,08 €. Les produits réels exceptionnels sont quasi inexistants avec 9€ en 2024.



FINANCES PUBLIQUES

Les charges de personnel ont connu une progression significative sur les 5 dernières années de 23,2%.

« La progression des charges de personnel de 2024 est lié à l'emploi d'un personnel en tuilage, pour palier un départ à la retraite, l'augmentation de la valeur du point d'indice, les cotisations de retraite... »

Les charges de gestion courante, en baisse entre 2022 et 2023, repartent à la hausse sur 2024 de 36,5% et elles ont connu une forte augmentation de 119,6% sur la période 2020/2024.

« Cette augmentation des charges de gestion courante est liée en partie à la facturation de 2 années de la participation scolaire de la commune du GUA pour un montant de 12 300 €, Nieulle représentant 11 182 € et St Pierre 1 182 € pour 1 enfant ».

Les charges réelles financières, après une baisse continue entre 2020 et 2023, ont augmenté de 73,4% en 2024. Cette hausse de 1 608 € correspond aux intérêts du nouveau prêt de 100 00 € contracté en juillet 2024 pour financer les travaux de voirie. Sur la période étudiée, elles ont augmenté de 25,2%. Les charges réelles exceptionnelles sont marginales. Le ratio de rigidité des charges structurelles (dépenses obligatoires/produits de fonctionnement) s'établit à un niveau satisfaisant à 0,40.

En € Évolution des principales dépenses de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024	Évolution 2020/2024
Charges générales	129 720	100 711	127 647	148 165	138 414	*-6,6 %*	*6,7 %*
Charges de personnel	138 966	134 910	138 662	154 751	171 164	*10,6 %*	*23,2 %*
Charges de gestion courante	33 794	55 326	57 454	54 363	74 222	*36,5 %*	*119,6 %*
Charges réelles financières	3 036	2 779	2 419	2 192	3 800	*73,4 %*	*25,2 %*
Charges réelles exceptionnelles	1 860	1 312	0	0	460	-	*-75,3 %*

La situation de la commune de Saint-Sornin est saine en fin d'année 2024 avec une CAF nette positive et en augmentation de 165 % sur les 5 dernières années.

Le coefficient d'autofinancement courant (rapport entre les charges réelles de fonctionnement augmentées du remboursement de la dette en capital et les produits réels du fonctionnement) s'élève à 0,89 et permet d'apprécier l'aptitude de la commune à autofinancer ses dépenses d'équipement après avoir fait face à ses charges réelles de fonctionnement et au remboursement de sa dette en capital.

Son niveau d'emprunt, en augmentation de 46,50 % par rapport à 2023, est revenu à un niveau similaire à 2020 (une hausse de 5,3 % sur la période).

Enfin, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal rénové (CMPFR) est de 0,981, ce qui signifie que la commune ne dispose pas de réelle marge de manœuvre en matière de fiscalité directe locale.

FINANCES PUBLIQUES

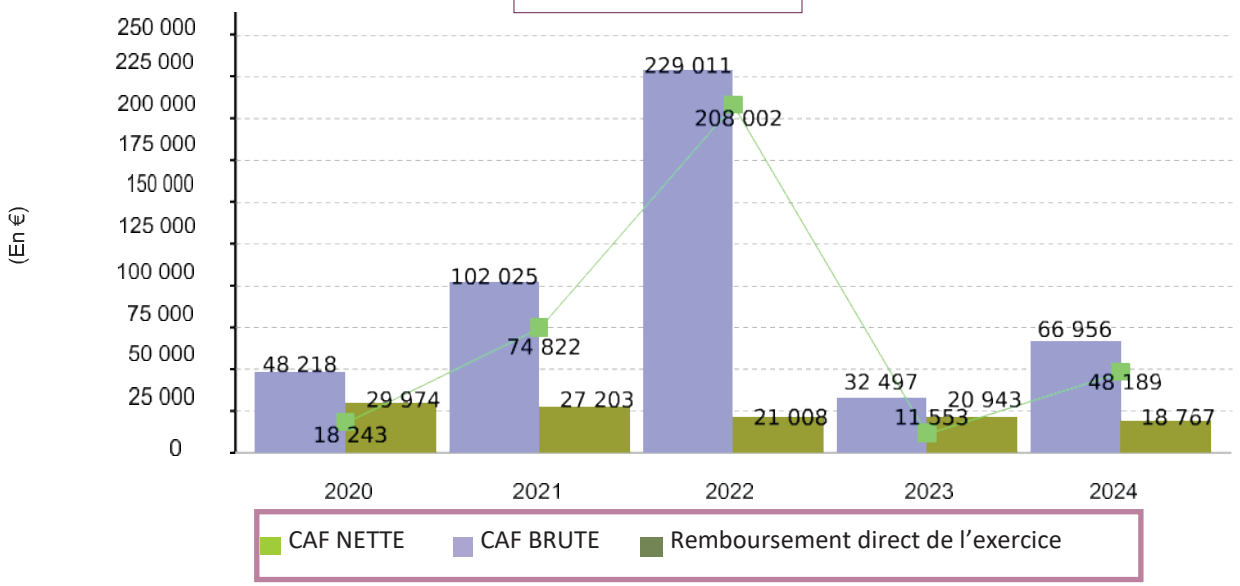
L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Alors que les produits réels de fonctionnement ont augmenté de 16% en 2024, les charges réelles de fonctionnement ont progressé au cours de la même année de 8%. Il en ressort que la CAF brute progresse de 106% entre 2023 et 2024 et notamment grâce à la libéralité reçue. De même, la CAF s'établissait à un très haut niveau en 2022 suite à la réception d'un leg de plus de 171 400 €.(Pierre AMIOT)
La CAF brute s'élève en 2024 à 66 956 €. Elle représente 157 €/habitant pour des moyennes de 292 € dans le département et 185 € dans la région pour les communes de la strate.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

Evolution de la CAF nette



La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. La CAF nette, résultant de la CAF brute et du remboursement de la dette de l'exercice, s'améliore puisque le remboursement de la dette a diminué et qu'à l'inverse, la CAF brute a fortement progressé.

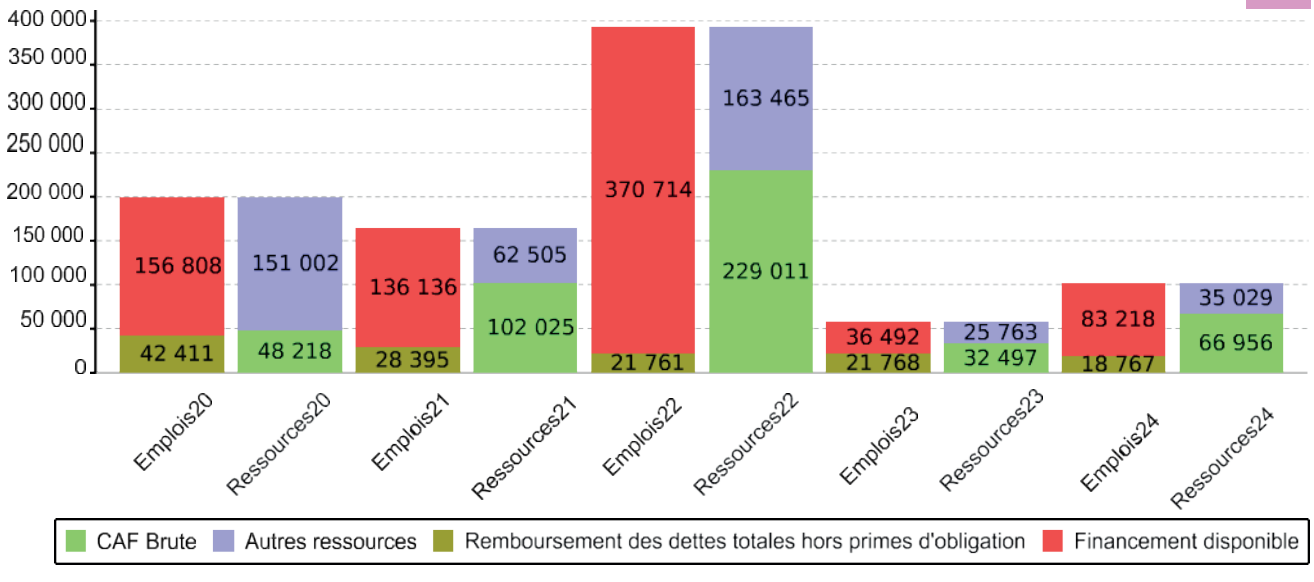
Ainsi, la CAF nette s'élève à 48 189 € en 2024, ce qui signifie que la commune est en capacité de dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres d'environ 48 000 € pour financer ses dépenses d'investissement, une fois que ses dettes ont été remboursées.

Le financement des investissements

Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

- la Caf nette
- Les subventions et dotations d'investissement
- Les cessions d'actif.



Le financement disponible s'élève à 83 218 € et représente 81.6% des ressources globales dont dispose la commune. Ce ratio est relativement stable au cours de la période (78,7% en 2020, 82% en 2021) sauf en 2024 où le ratio s'élève à 94,45%.

Le financement disponible est à un bon niveau et reflète le fait que la commune a des ressources pour investir, une fois qu'elle a payé ses charges et remboursé ses dettes.



FINANCES PUBLIQUES

ENDETTEMENT

Au cours de l'exercice 2024, la commune a souscrit un nouvel emprunt de 100 000 € pour financer ses investissements et dans le même temps, elle a remboursé 18 767 € correspondant à ses échéances régulières de prêt.

L'encours total de la dette au 31 décembre 2024 s'élève à 251 295 €.

Le ratio d'endettement (le rapport entre l'encours total de la dette et les produits réels de fonctionnement) permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait à la commune pour solder l'intégralité de sa dette si elle affectait la totalité de ses produits à son remboursement.

En 2024, ce ratio s'élève à 0,56 années, ce qui est un niveau satisfaisant.

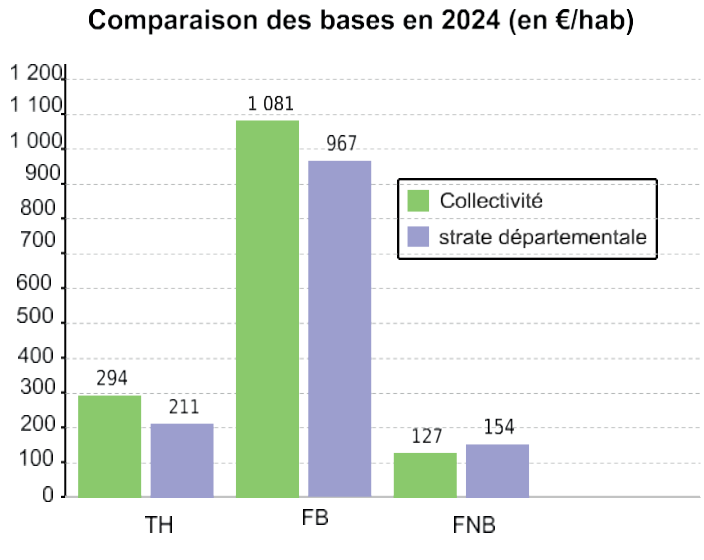
Le ratio de désendettement (rapport entre l'encours total de la dette à la fin de l'exercice et la CAF brute dégagée au cours de l'exercice) permet de déterminer le temps théorique nécessaire au remboursement de sa dette en cas d'affectation de la totalité de la CAF brute à ce remboursement.

Ce ratio s'élève à 3,82 années, ce qui est convenable. Pour mémoire, il était de 5,04 années en 2020, 2,12 années en 2021, 0,85 années en 2022 et 5,37 ans en 2023.

La fiscalité directe locale

Les bases

La Direction des finances publiques notifie chaque année courant février/mars, les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :
1—Taxe d'habitation (TH)
2—Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3—Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4—Cotisation foncière des entreprises (CFE)
La commune n'est pas concernée
Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.
A compter de 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, les bases de TH ne prennent plus en compte les résidences principales. Les bases de TH sont désormais constituées des bases des résidences secondaires et des locaux vacants de la collectivité. Les bases de TFB et de CFE prennent en compte la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels.



Bases nettes taxées en 2024 (En €)	
Taxe d'habitation (TH)	125 541
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	461 708
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	54 028

FINANCES PUBLIQUES

Les bases de la taxe d 'habitation et du foncier bâti sur la commune sont supérieures aux bases départementales. Ainsi pour la taxe d'habitation, les bases s'élèvent à 294 €/habitant alors que la moyenne départementale est de 214 €/habitant.

Pour le foncier bâti, les bases s'élèvent à 1 081 €/habitant pour une moyenne départementale de 971 €/habitant.

Concernant le foncier non bâti, les bases communales sont inférieures à la moyenne départementale (127 €/habitant contre 153 €/habitant).

« L'article 66 de la Loi de finances pour 2025 augmente le taux d'exonération partielle de TFPNB concernant les terres agricoles (article 1394 B bis du code général des impôts) de 20 % à 30 % à compter du 1er janvier 2025.

La perte de recettes qui en résulte ne fait pas l'objet d'une compensation au bénéfice des collectivités concernées.

Nouvelles base TFNB calculée : 48 637 € au lieu de 55 366 € prévue, soit une perte pour la commune de 5 200 €. »

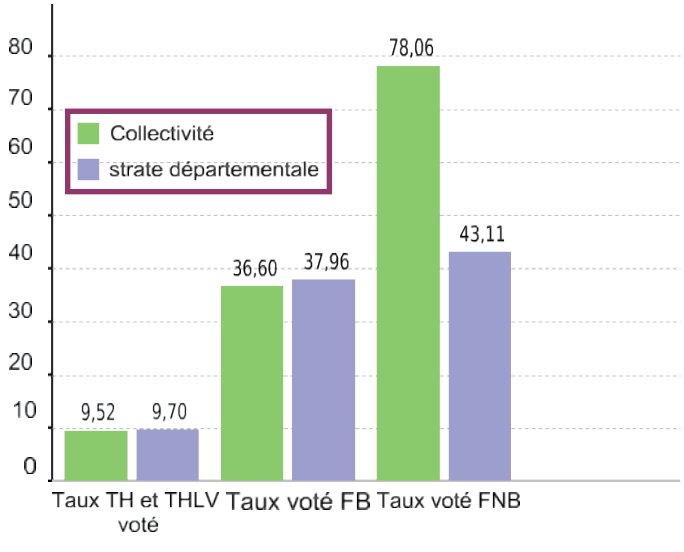
Les taux

Le taux voté pour la taxe foncière sur le non bâti est presque 2 fois supérieur au taux voté dans la strate départementale.

Par contre, les taux de TH et THLV (9,52 %) et de TF (36,60%) sont légèrement inférieurs aux taux de la strate départementale. Il est toutefois à noter que la commune a voté en 2024 une majoration de 60% de la TH sur les résidences secondaires comme le lui permettait le décret du 25 août 2023.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal rénové (CMPFR) de la commune, qui rapporte le produit des impôts locaux dont le taux est voté par la commune au produit que rapporteraient les bases communales de ces mêmes impôts avec les taux moyens nationaux, s'établit en 2024 à 0,981. Ce ratio étant proche de 1, il indique que la comme n'a pas de marge manœuvre en matière de fiscalité directe locale.

COMPARAISON DES TAUX EN 2024



Les taux d'imposition 2025 restent inchangés depuis 2014

Taux TFB : 36.60 %	172 532 €
Taux TFNB : 78.06 %	37 966 €
Taux TH et THLV : 9.52 %	10 862 €

FINANCES PUBLIQUES

Le COCO

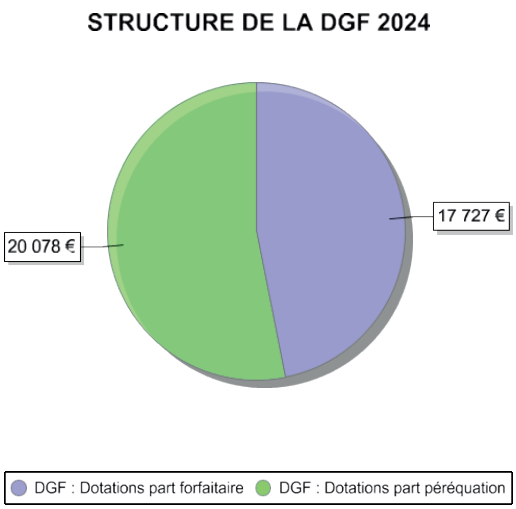
A compter de 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, le taux de TH voté en 2019 s'applique (jusqu'en 2022) aux bases d'imposition des résidences secondaires et des locaux vacants.
Pour compenser la perte des recettes de TH, il est affecté aux communes la part de TFB départementale (le taux de TFB communal comprend désormais le taux départemental 2020). Un dispositif d'équilibrage est aussi mis en œuvre sous la forme d'un coefficient correcteur (COCO) afin de neutraliser la surcompensation ou la sous compensation résultant du transfert de la TFB départementale : est appliqué aux produits de TFB une retenue (prélèvement COCO) ou un complément de fiscalité (Reversement COCO).
En 2024, dans le cadre de la réforme de la TH (transfert de la TFB départementale), la collectivité figure parmi les collectivités dites "surcompensées". Aussi, la commune a fait l'objet d'un prélèvement sous la forme d'un coefficient correcteur (COCO) de 39 055 €.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

La population DGF est constituée de la somme des trois éléments suivants : la population INSEE, le nombre de résidences secondaires et le nombre de places de caravanes présentes sur son territoire.

La population DGF de la commune croît régulièrement depuis 2020 passant de 454 habitants en 2020 à 488 en 2024, soit une hausse de 7,49%. La part forfaitaire de la DGF, après avoir baissé entre 2020 et 2022, repart légèrement à la hausse et s'élève à 17 727 €.



Pour les communes, La DGF se structure autour de deux composantes :
1 - Une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie).
2 - Une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP)

La DGF 2024 (37 805 €) est composée à 46,89% de la part forfaitaire (17 727 €) et à 53,11% d'une part de péréquation (20 078 €) ; la part de péréquation étant constituée par la dotation Nationale de Péréquation (DNP) pour 6 043 € et de la dotation de solidarité rurale (DSR) pour 14 035 €.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
- < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

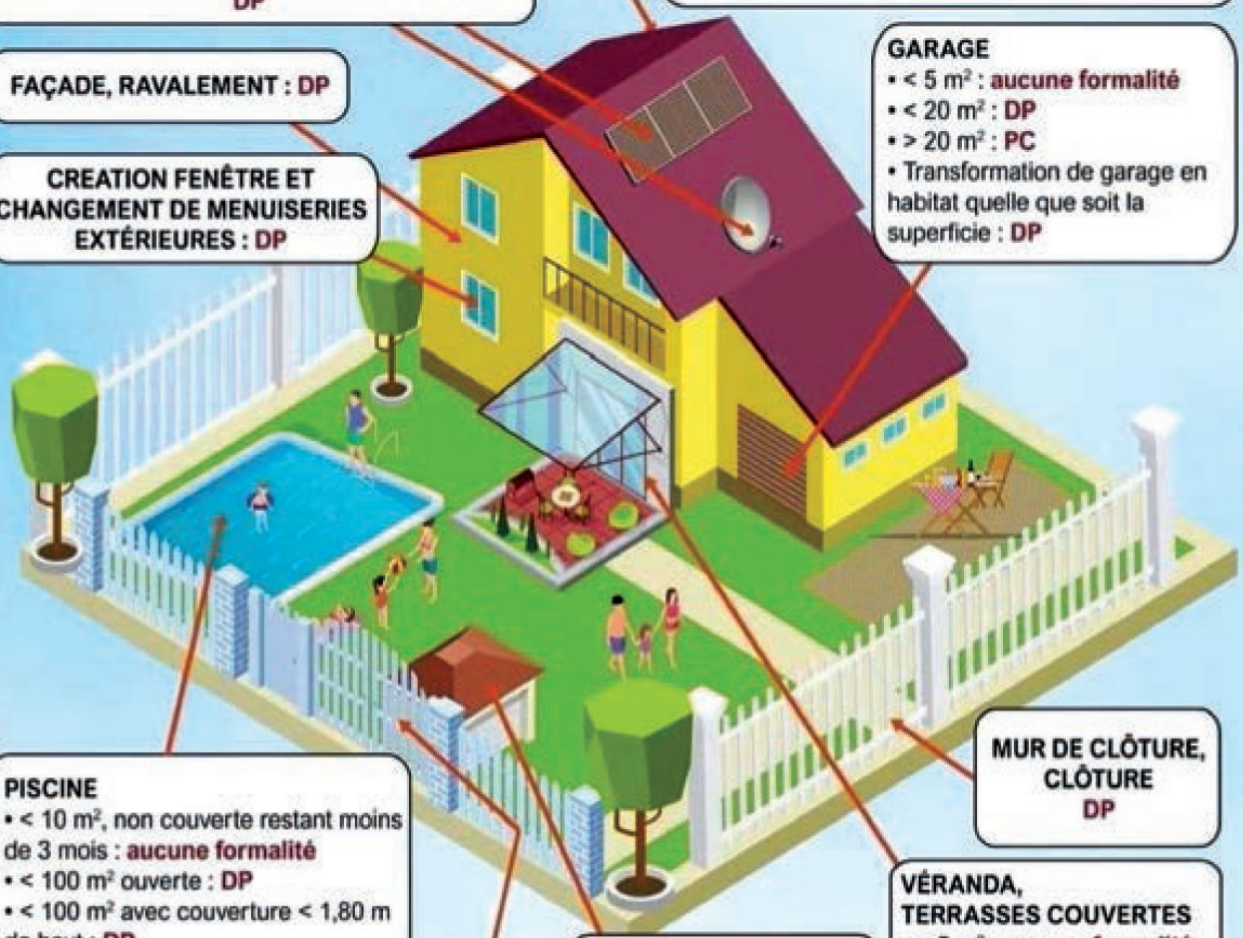
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



PISCINE
- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON
- <5 m² : **aucune formalité**
- <20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

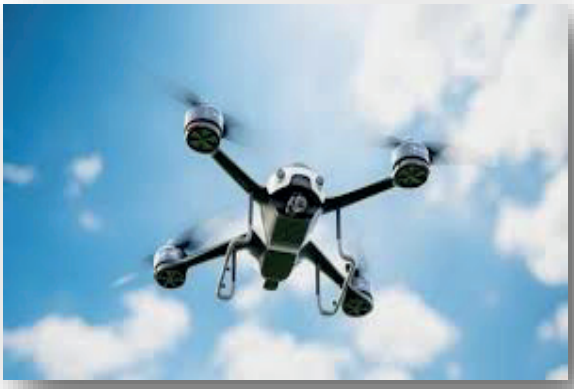
VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

DRONE

Le survol avec drones est soumis à une règlementation spécifique qui est délivrée, normalement, lors de l'achat de ceux-ci.



Nous vous joignons les risques encourus :

« Nature: DÉLIT
Qualification : SURVOL D'UNE ZONE INTERDITE PAR MALADRESSE OU NEGLIGENCE DU TELEPILOTE D'UN AERONEF CIRCULANT SANS EQUIPAGE A BORD DRONE DÉFINIE PARART.L.6232-12 AL.1, ART.L.6211-4 AL.1, ART.L.6214-1, ART.R.6211-7, ART.R.6211-8 C.TRANSPORTS. ART.3 §27 REGLT.D.UE DU 12/03/2019. RÉPRIMÉE PARART.L.6232-12 AL.1, ART.L.6232-13 C.TRANSPORTS. EMPRISONNEMENT DELICTUEL : ART.L.6232-12 AL.1 C.TRANSPORTS.MAXI 6 MOIS, AMENDE DELICTUELLE : ART.L.6232-12 AL.1 C.TRANSPORTS.MAXI 15000 € » (SOURCE GENDARMERIE)

En cas de survol de votre habitation, quelquefois en stationnaire, appeler la gendarmerie qui interviendra le plus rapidement possible et essayer d'identifier le contrevenant.

VITESSE



Plusieurs personnes nous ont fait remarquer le nombre excessif de dos d'ânes, nous précisons que les plateaux ralentisseurs mis en place lors de travaux de voirie sont réalisés à la demande des riverains et implantés après concertation avec eux afin de casser la vitesse excessive de certains véhicules.

Nous vous rappelons que le village est en zone 30, la place en zone 20 et que la plupart des infractions sont commises par des gens extérieurs à notre commune traversant notre village pour se rendre à leurs activités.

SCOLAIRE

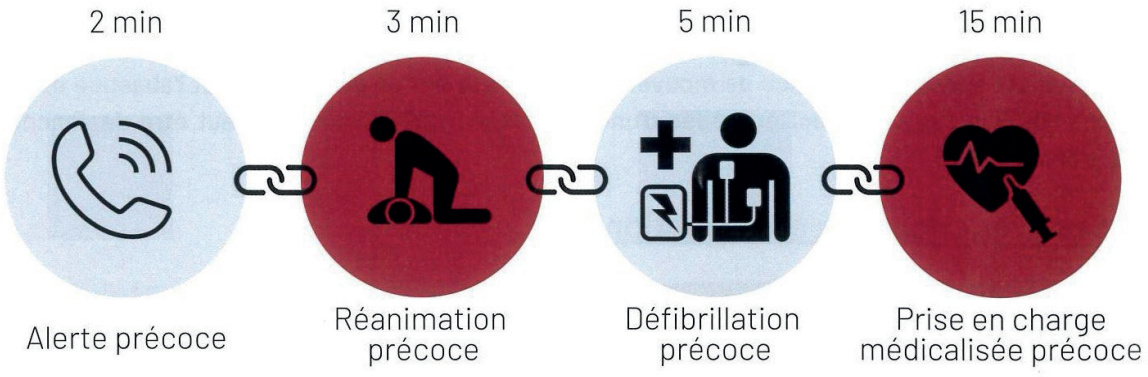
A la demande des parents d'élèves, un arrêt de ramassage scolaire pour les collégiens et lycéens sera créé pour la rentrée prochaine au lieu-dit « Thoriat ».



LES DÉFIBRILLATEURS

LA CHAÎNE DE SURVIE

Inférieur à :



Ces différentes étapes constituent une chaine de survie susceptible d'augmenter de 4 à 40% le taux de survie des victimes.

Emplacement des défibrillateurs : Salle des fêtes et façade mairie



15 SAMU
18 SAPEURS POMPIERS
112 NUMÉRO EUROPÉEN

Au centre de la poitrine
5 à 6 cm de profondeur
100 à 120 compressions/minute

Mettre en marche le défibrillateur
Suivre les indications vocales
Ne pas éteindre l'appareil ni retirer les électrodes

TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de réfection de voirie de la route départementale RD 118 (rue de la Seigneurie, du café jusqu'au bout de l'allée des platanes) qui n'ont pas été réalisé l'année dernière, suite aux contraintes budgétaires départementales vont s'effectuer en 2 phases, en commençant en juin ou juillet par l'allée des Platanes.

Afin de diminuer le coût pour la commune, sur proposition et après concertation entre le département et la mairie, nous avons pris la décision de remonter le panneau d'entrée d'agglomération à la première maison. La direction des infrastructures prendra en charge la totalité de la réfection ainsi que la gestion des platanes, permettant ainsi de ne faire supporter à la commune que la partie du panneau d'agglomération jusqu'au café, à hauteur de 45 % de l'investissement.

Quant à la route de Broue, les travaux s'effectueront courant de l'été.









PANNEAUX RUES/NUMÉROS MAISONS

Dans les prochaines semaines, nous allons finir de distribuer les numéros de rues et mettre en place les nouvelles plaques de rue sur l'ensemble de la commune.





ELECTIONS MUNICIPALES 2026

MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DES ÉQUIPES MUNICIPALES

La loi, récemment adoptée par le Parlement, modifie les règles d'organisation des élections municipales dans les communes de moins de1000 habitants.

Voici les principales nouveautés :

* Fin du panachage : Les électeurs ne pourront plus rayer ou ajouter des noms sur leur bulletin de vote, comme c'était permis précédemment. Un bulletin modifié sera considéré comme nul.

* Scrutin de liste paritaire : Les conseillers municipaux seront désormais élus au scrutin de liste à deux tours. Les listes doivent comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir, avec un maximum de deux candidats supplémentaires. Elles doivent également être paritaires, c'est-à-dire alternées entre hommes et femmes.

* Répartition des sièges : Si une liste obtient 50 % des voix au premier tour, elle obtient la moitié des sièges arrondis à l'entier supérieur. Le reste est attribué proportionnellement aux autres listes ayant plus de 5 % des voix. Si aucun candidat n'obtient 50 % au premier tour, un second tour est organisé avec les listes ayant au moins 10 % des voix du premier tour.

* Exception pour les listes : Les listes peuvent être complètes avec jusqu'à deux candidats manquants par rapport au nombre de sièges, selon la taille de la commune.

* Élections complémentaires : En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges, les candidats suivants sur la liste occuperont les sièges vacants. Si le conseil municipal perd un tiers de ses membres ou plus, des élections complémentaires devront être organisées.

* Élection des adjoints : Les adjoints seront désormais élus au scrutin de liste à la majorité absolue, avec des listes paritaires. Toutefois, en cas de vacance d'un adjoint, le sexe du remplaçant ne doit pas nécessairement correspondre à celui de l'adjoint remplacé.
* Conseils communautaires : Le mode d'élection des conseillers communautaires dans ces petites communes reste inchangé, avec une désignation dans l'ordre du tableau.

Finalement, la date d'entrée en application de la généralisation du scrutin de liste a tout d'abord été fixée à 2032 par plusieurs amendements, avant d'être finalement ramenée à 2026, au terme d'une seconde délibération demandée par le gouvernement.

LES FRELONS

Fiche d'aide à l'identification

Les confusions possibles parmi les insectes piégés

Si vous imprimez cette page sur une feuille A4, les insectes seront en taille réelle.

Le **frelon asiatique** à pattes jaunes, *Vespa velutina*, est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange, et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32mm.



Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina* var. *nigrithorax*

Le **frelon d'Europe**, *Vespa crabro*, a l'abdomen à dominante jaune clair, avec des bandes noires. Sa tête est jaune de face et rouge au dessus. Son thorax et ses pattes sont noirs et brun-rouges. Les ouvrières mesurent entre 18 et 23mm et les reines entre 25 et 35.



Frelon d'Europe, *Vespa crabro*

Les **guêpes** sont plus petites que les frelons. Les ouvrières mesurent environ 15mm en fin d'été. Attention, une reine de guêpe peut dépasser légèrement 20mm, c'est-à-dire la taille du frelon asiatique représenté ici sans la tête. Au printemps les guêpes peuvent donc être plus grande que les premières ouvrières de frelon.



Guêpe des buissons, *Dolichovespula media*

Guêpe germanique, *Vespula germanica*

Guêpe poliste, *Polistes biglumis*

La **scolie** des jardin fait partie des plus imposantes "guêpes" européennes. Elle est de ce fait fréquemment confondue avec le frelon asiatique. Sa pilosité est très épaisse. Son corps est noir brillant, sa tête est jaune sur le dessus et elle possède 4 zones jaunes et glabres sur l'abdomen. C'est un parasite de larves de gros Coléoptères (comme le Hanneton).



Scolie des jardins, *Megascolia maculata flavifrons*

Il y a environ 1000 espèces d'**abeilles** en France, seule l'abeille domestique et les bourdons vivent en société. Ils ont les tibias des pattes postérieures modifiés en corbeille. Les autres espèces sont solitaires (Megachile, Colletes, Halictes, Xylocope...) et les femelles ont presque toutes les pattes élargies avec de longs poils, mais jamais de modification des pattes postérieures aussi poussées que chez les abeilles sociales.



Détail de la patte postérieure d'*Apis mellifera*



Abeille domestique, *Apis mellifera*



Megachile, *Megachile ericetorum*



Colletes, *Colletes succinctus*



Halictes, *Halictus rubicundus*



Xylocope ou abeille charpentière, *Xylocopa violacea*

De nombreuses **mouches** (Diptères) peuvent ressembler à des guêpes ou des frelons. Mais à la différence de ceux-ci elles ne possèdent qu'une seule paire d'ailes au lieu de deux. Leurs yeux sont généralement beaucoup plus globuleux et leurs antennes plus courtes.



Volucelle zonée, *Volucella zonaria*



Milésie faux-frelon, *Milesia crabroniformis*



Asile frelon, *Asilus crabroniformis*

© Quentin Rome et Clara Villemant - UMR7205 - Service Hyménoptères - Muséum National d'Histoire Naturelle

Fiche d'aide à l'identification

Les confusions possibles parmi les nids de guêpes

Si vous imprimez cette page sur une feuille A4, les insectes seront en taille réelle.
Plus d'informations et une fiche de signalement sur internet http://inpn.mnhn.fr

Au printemps, chaque reine fondatrice construit seule son nid dans un lieu souvent protégé. Chez la plupart des guêpes le nid embryon ressemble à une petite sphère de 5 à 10 cm de diamètre avec une ouverture vers le bas. Chez les frelons, la colonie n'hésitera pas à déménager si l'emplacement ne convient plus (manque de place, de sécurité).





Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina* var. *nigrithorax*

73% arbres à plus de 10m
10% bâtiments
3% haies
sphérique à piriforme
ouverture petite et latérale
~ 60x80 cm





Frelon d'Europe, *Vespa crabro*

arbres creux, cheminées
rarement aérien
cylindrique
ouverture large vers le bas
~ 30x60 cm



Guêpe des buissons, *Dolichovespula media*

buissons moins de 2m
conique
ouverture petite, basale excentrée
~ 20x25 cm





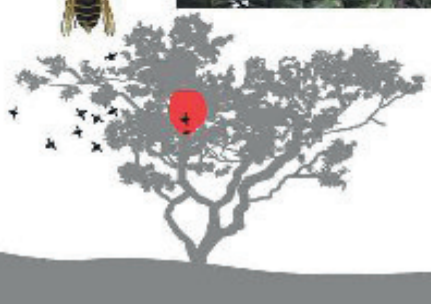
Guêpe commune, *Vespula vulgaris*

sol, bâtiments
confiné
conique
ouverture petite, basale cachée
~ 30x35 cm

(*V. germanica* construit des nids légèrement plus grand et gris)







© M. Dubois
© Quentin Rome et Claire Villemant - JMR7205 - Service Hyménoptères - Muséum National d'Histoire Naturelle

MAISON DE BROUE

Afin d'optimiser l'utilisation de la maison de Broue, qui n'était occupée que temporairement par le syndicat mixte de Brouage, une nouvelle convention tripartite a été signée entre le CCAS, Nature environnement 17 , gestionnaire de la réserve naturelle régionale, et le syndicat mixte de Brouage.





La scénique intérieure évoluera au fil du temps ainsi qu'un aménagement de l'espace afin d'accueillir les animateurs de la réserve naturelle régionale.
Un diagnostic énergétique est réalisé, afin d'isoler correctement la maison.
Les travaux seront financés par la collectivité via le CCAS, des aides financières seront demandées.

Il y aura une présence annuelle sur le site avec des animations pédagogiques sur l'ensemble de la biodiversité, faune et flore, au profit des scolaires et du grand public, avec des journées portes ouvertes et la continuité d'ateliers. La première de ces animations a eu lieu le 24 mai pour la fête de la nature.



Scannez le QR Code



Saint-Sornin

Une histoire timbrée. Ciel bleu, or blanc et auberge rouge

💭 « Haaaa… c'était quand même mieux avant ! »
😏 Vraiment ? Auriez-vous pu vivre il y a un siècle ?

Pour le savoir, rien de plus simple : embarquez dans notre machine à remonter le temps et découvrez la vie de Saint Sornin en 1900 !

🔎 Soyez attentif : en fin d'aventure vous passerez un examen de 10 questions pour obtenir le grade de voyageur du temps.
🥇 Obtiendrez-vous votre diplôme avec les félicitations des grands maîtres de la discipline ?

☎️ Muni de votre smartphone, rendez-vous à la salle des fêtes de Saint-Sornin, et réglez votre transporteur temporel en 1900. Nous vous souhaitons bonne chance pour réussir votre mission 🎀 !

Parcours nature d'une durée de 50 minutes environ, ce circuit prédéfini accueille les familles de 7 à 77 ans.
Découvrez le marais et quelques uns de ces habitants Emblématiques.

Le départ se situe 8 place Urbain Lavoie à Broue

L'application Legendr invite à remonter le temps et à découvrir le village tel qu'il était en 1900.
Le parcours débute à la salle des fêtes, aucun itinéraire imposé, les points d'intérêt se dévoilent en fonction de la progression, permettant à chacun d'explorer à son rythme les ruelles et les paysages de Saint Sornin.
Ceux qui sauront faire preuve d'attention et de sens de l'observation obtiendront le grade symbolique de « voyageur du temps ».



Saint-Sornin

Simone la cigogne et l'écho des roseaux

🌞 Bienvenue à Broue, un petit paradis pour les animaux des marais.

📰 Mais aujourd'hui, une étrange affaire trouble la tranquillité des lieux : 7 nids de tortues ont été attaqués !

🕵️ Ex-reporter intrépide, Simone est une plume affûtée ! Chaque année, elle revient ici élever ses poussins. Les enquêtes c'est son domaine, mais cette fois, elle a besoin d'aide !
🤙 Prêts à jouer les détectives avec elle ?

📱 Munis de votre smartphone, explorez le marais, trouvez des indices, démasquez le coupable…
🎖️ Et remportez votre récompense !

🌿 Découvrez le marais et quelques-uns de ses habitants emblématiques dans ce parcours de médiation ludique qui longe la réserve naturelle régionale de la Massonne.
Une expérience créée en collaboration avec la Mairie de Saint Sornin, la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne, Nature Environnement 17, le réseau Natura 2000 et l'office de tourisme Île d'Oléron - Bassin de Marennes.



Carte Blanche au Tetra Brass

Dimanche 13 JUILLET : 18H

Place Saint-Saturnin SAINT-SORNIN

Durée 50 min • Tout public • Gratuit

À l'ombre des tilleuls de la charmante place de Saint-Sornin, laissez-vous séduire par un programme musical éclectique, propice à une atmosphère conviviale et chaleureuse.
Le Tetra Brass a préparé pour vous un répertoire de mélodies douces et de virtuosité pétillante, où les cuivres résonnent avec éclat.
En extérieur, en cas de mauvais temps, concert à l'église
« Organisé par l'association Saint Sornin Accueille »





REPAS DES AINÉS

Nos ainés se sont retrouvés pour un moment festif autour d'un bon repas et du verre de l'amitié



INAUGURATION PARCOURS HISTORIQUE DE SAINT SORNIN

« La déambulation prévue dans le bourg de Saint Sornin pour faire découvrir le parcours historique de la salle des fêtes jusqu'à l'auberge rouge où une animation était prévu avec Fred et son piano rouge n'a pas pu se faire à cause des conditions météorologiques ; nous avons dû malheureusement nous replier à la salle des fêtes. »









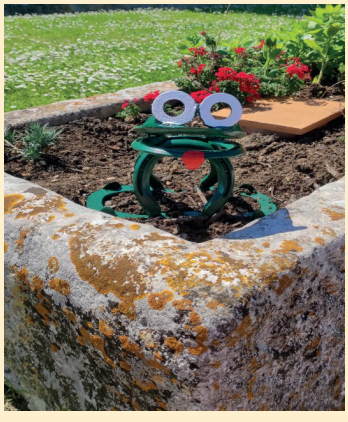




Bel été







Décorations fabriquées avec des matériaux de

récupération par Nicole Laurent Anthony et Franck



